

## Communiqué de presse

Le 30 mars 2022

# Les cinq piliers d'un approvisionnement en électricité sûr

**La sécurité de l'approvisionnement électrique de la Suisse est menacée: selon l'Elcom, des pénuries d'électricité menacent dès 2025. Au-delà du désastre humanitaire qu'elle provoque, la guerre en Ukraine a mis en lumière la vulnérabilité de l'approvisionnement énergétique. Pour un approvisionnement en électricité sûr, durable et économique, economiesuisse, scienceindustries et Swissmem proposent cinq piliers fondamentaux ainsi que des adaptations concrètes de l'acte modificateur unique (révision de la loi sur l'approvisionnement en électricité et de celle sur l'énergie).**

La demande d'électricité augmente, en raison notamment de la transition vers une société et une économie «zéro émission nette» d'ici à 2050. La mobilité électrique et les pompes à chaleur ne sont que deux facteurs parmi d'autres faisant croître notre consommation, quand bien même l'efficacité énergétique s'améliore. La production nationale d'électricité se développe quant à elle lentement.

### **Christoph Mäder: Prévenir les dommages à l'économie**

«Une pénurie d'électricité serait un désastre: l'absence d'électricité ou une électricité trop onéreuse peut plonger des ménages dans la pauvreté énergétique, provoquer des dommages économiques énormes et remettre en question l'atteinte de nos objectifs de durabilité», a déclaré Christoph Mäder, président d'economiesuisse. Avec chaque centrale nucléaire qui est mise hors service, le risque de goulets d'étranglement s'accroît – nous en connaissons peut-être dès l'hiver 2025 selon l'Elcom.

### **Martin Hirzel: Exploiter le potentiel d'innovation créé par l'ouverture du marché**

Seule une ouverture complète du marché permettra de concrétiser le potentiel d'innovation lié à un approvisionnement en électricité de plus en plus «intelligent», numérisé et décentralisé. Les innovations en matière de produits, de processus et de modèles d'affaires créent des incitations nouvelles et posent les bases d'une intégration accrue des installations photovoltaïques et des technologies de couplage sectoriel. «Dès lors, l'ouverture complète du marché est un élément central pour poursuivre la transformation de l'économie énergétique», selon Martin Hirzel, président de Swissmem.

### **Matthias Leuenberger: Un financement sans surcoûts est nécessaire**

Au-delà du défi d'assurer un approvisionnement électrique sûr et durable à l'avenir, se pose également la question de son financement. «Avec un financement sans surcoûts, nous maintenons la compétitivité en période d'incertitude politique et économique. C'est une condition clé pour la prospérité actuelle et future de la Suisse», a déclaré Matthias Leuenberger, président de scienceindustries. Les milieux économiques attendent des actions rapides.

### **Solution proposée par les milieux économiques: cinq piliers fondamentaux**

Pour assurer l'approvisionnement électrique de la Suisse, le monde politique doit l'envisager de manière plus globale et permettre un approvisionnement innovant, abordable et s'appuyant sur une large palette de technologies. Avec leurs cinq piliers fondamentaux, les trois associations économiques formulent des propositions concrètes pour la révision actuelle de l'acte modificateur unique:

1. Les milieux économiques demandent de fixer un seuil d'intervention en termes de volume d'importation en hiver, car la pénurie d'électricité menace particulièrement pendant le semestre

hivernal. Nous proposons de fixer ce seuil à 10 TWh. S'il apparaît qu'il sera dépassé à moyen ou à long terme, les capacités de production doivent être développées à temps.

2. Il faut fixer des priorités claires en matière de politique énergétique et climatique: la sécurité de l'approvisionnement, puis la protection du climat et, enfin, les intérêts de la protection de la nature et du patrimoine. À l'heure actuelle, les intérêts de la protection de la nature et du patrimoine sont surpondérés. Nous préconisons ainsi de supprimer l'interdiction générale de construire pour exploiter l'énergie hydraulique en aval des glaciers, car ces zones se prêtent précisément à l'exploitation de l'énergie hydraulique et sont importantes si l'on entend développer ce mode de production en Suisse.
3. Nous avons besoin d'ouverture technologique dans la production d'électricité: les technologies évoluent rapidement et nous ne pouvons pas nous permettre de fermer des portes d'emblée. Cela facilite et accélère l'atteinte des objectifs. Un environnement de marché innovant permet d'exploiter au mieux toutes les possibilités offertes dans le secteur de l'énergie. C'est pourquoi il faut aussi préparer l'intégration dans le marché de l'électricité de l'UE.
4. Le prix de l'électricité est un facteur clé pour la société et l'économie. Pour développer les capacités, il faut donc chercher des financements sans surcoûts pour les clients finaux. Par ailleurs, l'ouverture complète du marché de l'électricité est aussi attendue de longue date. Elle crée les conditions pour l'innovation et est donc aussi garante de la sécurité d'approvisionnement.
5. Les milieux économiques souhaitent jouer un rôle important, en menant une offensive en faveur de l'efficacité électrique. Mais pour cela, il faut des conditions-cadre adéquates. Les expériences réalisées avec la loi sur le CO<sub>2</sub> ont montré qu'un «coup de pouce», tel que le remboursement de la taxe CO<sub>2</sub> aux entreprises qui s'engagent à réduire leurs émissions, peut faire bouger les choses. Le système des conventions d'objectifs devrait être transposé dans la loi sur l'énergie.

#### **Pour toute question**

Martin Hirzel, président de Swissmem

Tél. 079 937 76 79, [m.hirzel@swissmem.ch](mailto:m.hirzel@swissmem.ch)

Matthias Leuenberger, président de scienceindustries

Tél. 079 596 14 13, [matthias.leuenberger@novartis.com](mailto:matthias.leuenberger@novartis.com)

Christoph Mäder, président d'économiesuisse

Tél. +79 322 47 81, [christoph.maeder@economiesuisse.ch](mailto:christoph.maeder@economiesuisse.ch)

Embargo jusqu'à 10 h 00



## Conférence de presse

30 mars 2022

Seul le discours prononcé fait foi.

# Avenir de l'approvisionnement électrique suisse : la position des milieux économiques

Discours de Christoph Mäder, président

Mesdames et messieurs,

## Introduction

La sécurité de l'approvisionnement électrique de la Suisse a bénéficié d'une attention accrue ces derniers mois. Un approvisionnement en électricité sûr, durable et économique est gravement menacé. L'Elcom met en garde contre des pénuries d'électricité dès 2025, ce qui est alarmant. Au-delà du désastre humanitaire qu'elle provoque, la guerre en Ukraine met elle aussi brutalement en lumière la vulnérabilité de notre approvisionnement énergétique. Elle a provoqué, on le voit, une envolée des prix des combustibles et des carburants chez nous.

Par ailleurs, une forte pression s'exerce pour décarboner l'économie et la société. Remplacer des chauffages utilisant des énergies fossiles et accroître le nombre de véhicules électriques permet certes de réduire les rejets de CO<sub>2</sub>, mais augmente par la même occasion la quantité d'électricité nécessaire. Parallèlement à la progression attendue de la consommation, les centrales nucléaires suisses, qui produisent plus de 32 % de notre électricité climatiquement neutre, arriveront en fin de vie au cours des prochaines décennies. Cela représente un défi, notamment au vu des ambitions élevées de l'économie en matière de durabilité. C'est dans ce contexte que s'inscrit le projet visant à promouvoir l'initiative Science Based Targets (SBTi). À ce jour, pas moins 70 entreprises suisses réalisant un chiffre d'affaires de plus de 500 milliards de francs ont fixé des objectifs climatiques fondés sur la science, et leur nombre augmente chaque jour. Ces entreprises ont toutes fixé des objectifs élevés de réduction des gaz à effet de serre – disposer d'électricité neutre pour le climat en est une condition préalable.

L'acte modificateur unique du Conseil fédéral prévoit d'augmenter la production d'électricité de 2 TWh pendant l'hiver grâce à des centrales à accumulation d'ici à 2040. Cette approche a plusieurs défauts : elle est trop rigide, pas assez ambitieuse, difficile à réaliser et vise un horizon trop lointain. Dans les projets du Conseil fédéral, on n'identifie qu'en partie des solutions efficaces pour éviter la pénurie d'électricité qui menace.

Une pénurie d'électricité serait un désastre. L'absence d'électricité ou une électricité trop onéreuse peut plonger des ménages dans la pauvreté énergétique et provoquer des dommages économiques

énormes. Selon les rapports sur les risques de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP), une seule panne d'électricité peut occasionner des coûts situés entre 1 et 10 milliards de francs et un black-out à plus de 100 milliards de francs.

### **Les cinq piliers fondamentaux**

Afin de minimiser le risque de pénurie d'électricité ou de flambée des prix de l'électricité pour les ménages et les entreprises, la Suisse a besoin d'une démarche pragmatique, fondée et équilibrée. Dans cet esprit, les milieux économiques proposent cinq piliers fondamentaux pour assurer un approvisionnement en électricité sûr, durable et économique. Ils sont complétés par des propositions concrètes pour la révision en cours de l'acte modificateur unique.

Pour garantir l'électricité de demain en Suisse, nous devons :

- 1) introduire un seuil d'intervention défini par rapport à l'importation d'électricité, afin d'éviter la dépendance aux importations qui menace et, ainsi, identifier des situations problématiques et agir à un stade précoce,
- 2) faire de la sécurité de l'approvisionnement électrique une priorité, tout en réduisant au minimum les interventions environnementales requises,
- 3) miser sur une production ouverte à toutes les technologies, sur le développement des capacités pendant l'hiver et créer les conditions pour une intégration dans le marché européen de l'électricité,
- 4) appliquer des modèles de financement sans surcoûts pour les subventions,
- 5) lancer une offensive des milieux économiques en faveur de l'efficacité électrique.

Le moment est venu de vous présenter plus en détail ces cinq piliers fondamentaux pour un approvisionnement énergétique sûr, durable et économique. Permettez-moi de commencer par le...

#### ***1<sup>er</sup> pilier : La sécurité d'approvisionnement est fondamentale – planifier en anticipant***

Afin de garantir la sécurité d'approvisionnement de la Suisse, les milieux économiques demandent de fixer un seuil d'intervention relatif aux importations hivernales, car la pénurie d'électricité menace particulièrement pendant le semestre d'hiver. Nous proposons de fixer ce seuil à 10 TWh. Ces dernières années, les importations nettes pendant le semestre d'hiver se situaient, en moyenne, aux alentours de 4TWh. Cependant, au cours de l'hiver 2016/17, la Suisse a importé pour la première fois 10 TWh et, à l'époque, tout le système électrique touchait à ses limites. Avec un seuil de 10 TWh, nous limitons, d'une part, la dépendance à l'égard de l'étranger et, d'autre part, on évite que le système électrique soit excessivement poussé.

S'il apparaît que ce seuil sera dépassé à moyen ou à long terme, les capacités de production doivent être développées à temps. Pour ce faire, il importe de clarifier les responsabilités pour l'établissement des prévisions à moyen et à long termes, la planification éventuelle d'un développement des capacités et l'introduction des mesures nécessaires. Il faut une autorité de surveillance compétente (l'EiCom, par exemple) pour constater la pénurie, et dotée des compétences nécessaires pour ensuite prendre d'autres mesures.

En cas de pénurie d'électricité, les consommateurs sont particulièrement touchés. Aussi est-il essentiel que les clients soient également représentés de manière adéquate au sein de l'Organisation pour l'approvisionnement en électricité en cas de crise (OSTRAL) de la Confédération. On ne saurait admettre que des mesures telles que des contingentements et des coupures de réseau soient prises sans les clients. De telles interventions ont en effet de graves conséquences sur l'économie réelle.

J'en viens au **2<sup>e</sup> pilier - Fixer des objectifs clairs et des priorités**

Dans la mesure où la politique énergétique et climatique poursuit de nombreux objectifs, elle fait face, nécessairement, à des conflits d'objectifs. À notre avis, il incombe de fixer des priorités claires dans ce domaine. Nous proposons de définir les priorités suivantes :

- 1) garantir la sécurité d'approvisionnement en électricité,
- 2) atteindre ou dépasser les objectifs climatiques, et
- 3) assurer la protection des paysages et de la biodiversité.

Qu'impliquent ces priorités ? L'intérêt national à utiliser des énergies renouvelables doit être placé sur un pied d'égalité avec les intérêts de protection de la nature et du patrimoine. Nous préconisons de supprimer l'interdiction générale de construire pour exploiter l'énergie hydraulique en amont des glaciers, car précisément ces zones se prêtent à l'exploitation de l'énergie hydraulique et sont importantes si l'on entend développer l'énergie hydraulique en Suisse. Les différents intérêts doivent donc être placés sur un pied d'égalité. En cas de litige, les tribunaux prennent une décision sur la base d'une pesée objective des intérêts.

S'il apparaît que le seuil d'intervention fixé à 10 TWh d'électricité importée, mentionné précédemment, est dépassé de manière persistante à moyen et à long termes, le Conseil fédéral doit pouvoir accélérer le développement des capacités de production électrique. Il pourrait indiquer, par voie d'ordonnance, des installations dont la construction serait prioritaire par rapport à d'autres intérêts nationaux. Il ne faut toutefois recourir à la fixation de priorités entre les différents intérêts nationaux qu'en présence d'un danger prévisible pour la sécurité d'approvisionnement. La priorité doit être d'éviter toute pénurie. C'est en effet le principal danger actuel pour la Suisse et les dommages potentiels seraient significatifs.

## **Garantir et développer l'offre d'électricité - le point de vue de l'industrie suisse des machines, des équipements électriques et des métaux**

Exposé de Martin Hirzel, président de Swissmem

Mesdames et Messieurs.

L'automne dernier, le conseiller fédéral Guy Parmelin a annoncé que les gros consommateurs devaient également se préparer à un contingentement de l'électricité dans le cadre d'une prévention des crises. Ce fut un choc pour les entreprises de l'industrie MEM ! Les réactions allaient de l'étonnement incrédule à l'incompréhension totale en passant par une grande incertitude. Les entreprises industrielles suisses sont habituées à ce que leurs installations de production dans les pays en développement et émergents subissent régulièrement des pannes de courant. Il était jusqu'à présent tout simplement impensable que l'approvisionnement en électricité sans faille ne soit plus assuré en Suisse non plus.

### **À propos du pilier 3: garantir et développer l'offre d'électricité**

La sécurité de l'approvisionnement en électricité est essentielle pour la société et pour l'industrie de production. Pour la garantir à moyen et à long terme, la production nationale d'électricité doit être augmentée en hiver. Cette augmentation doit s'orienter en fonction de la recommandation de l'EiCom selon laquelle l'importation nette d'électricité en hiver ne doit pas dépasser durablement le seuil de 10 TWh. Du point de vue de l'industrie, les mesures suivantes sont nécessaires :

1. Pour la production supplémentaire d'électricité en hiver, **il faut une ouverture absolue quant à la technologie à utiliser**. Ainsi, tous les potentiels de production peuvent être exploités. Cela facilite et accélère la réalisation des objectifs.
2. Il est nécessaire de créer un **environnement de marché innovant**. Ainsi, toutes les possibilités offertes par l'économie énergétique pourraient être exploitées de manière optimale.
3. **Le marché de l'électricité doit être entièrement ouvert**. C'est la condition pour un accord sur le marché de l'électricité avec l'UE et pour l'intégration de plus en plus importante dans le marché intérieur de l'électricité de l'UE.

Permettez-moi d'aborder brièvement ces trois points.

### **Augmentation de la production d'électricité hivernale ouverte à toute technologie**

Selon l'acte modificateur unique, le Conseil fédéral veut construire exclusivement des centrales à accumulation d'ici 2030 et les financer par un supplément de réseau de 0,2 ct./kWh. C'est ensuite seulement que des appels d'offres ouverts à toute technologie seront lancés pour de nouvelles capacités de production. Et cela uniquement dans la mesure où l'augmentation prévue de 2 TWh avec l'énergie hydraulique ne peut pas être réalisée, ou pas entièrement. Du point de vue de l'industrie, toutes les formes de production d'énergie climatiquement neutres doivent cependant pouvoir participer dès le début à l'appel d'offres pour la production supplémentaire d'électricité en hiver. Compte tenu de l'urgence croissante, une autolimitation à l'hydroélectricité d'accumulation comporte un risque inutile. De plus, la Suisse se prive d'options d'action et perd un temps précieux.

Jusqu'à présent, on a également occulté le fait qu'une partie de la production d'électricité hivernale qui fera défaut à l'avenir existe déjà. Les centrales nucléaires existantes fournissent depuis des décennies une électricité fiable et quasiment neutre en termes de CO<sub>2</sub>. Le scénario principal de la Confédération se base actuellement sur une durée d'exploitation de ces centrales de 50 ans. Or, si l'on table sur une exploitation de 60 ans, l'énergie nucléaire réduit de manière significative la dépendance vis-à-vis des importations d'électricité. De plus, cela nous donnerait plus de temps pour développer parallèlement la production d'électricité renouvelable dans la mesure nécessaire. Bien entendu, il faut que les centrales nucléaires puissent être exploitées en toute sécurité.

Les centrales à gaz climatiquement neutres devraient également être autorisées à participer immédiatement aux appels d'offres pour de l'électricité supplémentaire en hiver. Dans le meilleur des cas, des synergies sont ainsi possibles avec les deux ou trois centrales à gaz de réserve proposées par l'EiCom, qui garantiraient l'approvisionnement en énergie dans des situations d'urgence extraordinaires.

En fin de compte, toutes les installations et technologies, nouvelles ou existantes, doivent aussi pouvoir participer aux appels d'offres. Cela inclut explicitement les centrales nucléaires existantes. Les technologies les plus efficaces et les moins chères doivent s'imposer par le biais de la concurrence.

### **Créer un environnement de marché innovant**

Compte tenu de l'ensemble de la problématique, il est clair que nous avons besoin d'innovations pour augmenter notre sécurité d'approvisionnement. Pour Swissmem, l'ouverture technologique est en l'occurrence essentielle. Le moteur de l'innovation est le marché. Il ouvre l'espace aux technologies innovantes et aux nouveaux modèles commerciaux. Ce n'est pas une théorie grise. Depuis des décennies, l'industrie MEM a l'habitude de rester à la pointe de l'innovation dans le monde entier. Dans notre branche, il existe de plus de nombreuses entreprises qui proposent des solutions techniques pour l'alimentation électrique tout au long de la chaîne de création de valeur. Les nouvelles solutions notables sont notamment les technologies Power-to-X, qui permettent le couplage avec le secteur. Elles renforcent la résilience du système électrique et contribuent à augmenter le potentiel de stockage de l'énergie. Pour bon nombre de ces technologies, seule la rentabilité fait encore défaut.

Le photovoltaïque prouve que cet obstacle peut également être surmonté. Jusqu'à présent, la réduction des coûts du photovoltaïque s'est faite principalement grâce à des développements techniques et à des effets d'échelle. L'ouverture complète du marché pourrait encore accélérer la baisse des coûts. Les installations PV sont en grande partie installées au niveau le plus bas du réseau, le réseau de distribution. C'est là que se trouvent les clients qui, aujourd'hui, ne peuvent pas choisir librement leur fournisseur d'électricité. L'ouverture du marché à tous les consommateurs d'électricité faciliterait l'accès à de nouveaux modèles commerciaux attrayants pour les producteurs PV, tels que les « peer-to-peer markets » ou les modèles d'électricité de quartier, qui ne sont pas possibles aujourd'hui pour des raisons de réglementation.

### **Créer les conditions nécessaires à l'intégration dans le marché intérieur de l'électricité de l'UE**

Afin de pouvoir garantir la stabilité du réseau de la manière la plus efficace et la moins coûteuse possible, il est nécessaire, en complément à l'ouverture du marché de l'électricité, d'intégrer complètement la Suisse dans le marché intérieur de l'électricité de l'UE. Je suis conscient que l'UE a jusqu'à présent catégoriquement exclu un accord sur l'électricité en raison de l'absence d'un cadre institutionnel. La guerre en Ukraine pourrait toutefois conduire à un changement d'attitude. L'intérêt pour une coopération européenne renforcée dans le domaine de l'énergie est plus grand que jamais. Grâce à son énergie hydraulique, la Suisse peut par exemple contribuer à réduire la dépendance vis-à-vis des importations d'énergie en provenance de Russie. La condition pour un accord sur l'électricité avec l'UE est l'ouverture complète du marché et le « unbundling », qui permet de séparer juridiquement les secteurs de la distribution d'énergie et de la gestion du réseau électrique au sein des entreprises d'approvisionnement en énergie. Ce n'est que lorsque cela aura été décidé au niveau de la politique intérieure qu'un accord sur l'électricité avec l'UE pourra être conclu dans le cadre des négociations verticales prévues par le Conseil fédéral pour les accords bilatéraux sur l'accès au marché.

**Conclusion:** Pour la production supplémentaire d'électricité en hiver, il faut une approche ouverte à toute technologie. Toutes les installations et technologies nouvelles et existantes sans impact sur le climat devraient être immédiatement autorisées à participer aux appels d'offres. Un environnement de marché innovant crée en outre les conditions nécessaires à l'exploitation optimale du potentiel énergétique existant aux niveaux inférieurs du réseau. Pour cela, l'ouverture complète du marché de l'électricité est impérative. L'ouverture du marché est également la condition pour un accord sur l'électricité avec l'UE. Celui-ci permettrait l'intégration complète de la Suisse dans le marché intérieur de l'électricité

de l'UE et garantirait la stabilité du réseau de manière efficace et économique. Cela aurait également un effet positif sur la sécurité d'approvisionnement.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter:

Swissmem Communication  
Pfingstweidstrasse 102, CH-8037 Zurich  
Tél. 044 384 41 11 / Fax 044 384 42 42  
E-mail : [presse@swissmem.ch](mailto:presse@swissmem.ch)

Discours à l'occasion de la conférence de presse d'economiesuisse du 30.02.2022  
«Les piliers d'un approvisionnement électrique sûr, durable et économique»

## **Exposé de M. Matthias Leuenberger, président de scienceindustries: Le point de vue du secteur Chimie, Pharma, Sciences de la vie**

Ce qui est en jeu, c'est un approvisionnement en électricité sûr, propre et d'un prix abordable de l'industrie suisse. Cet objectif est également essentiel aux yeux de notre association scienceindustries qui, avec les industries de la chimie, de la pharma et des sciences de la vie, représente la plus grande branche exportatrice du pays. Fournir une offre d'électricité sûre à notre économie et aux consommateurs a toutefois son prix. Il est donc d'autant plus indispensable d'accorder toute l'attention qu'elle réclame à la question des coûts.

La triste réalité de la guerre en Europe donne malheureusement plus d'importance encore à cet impératif. La hausse des prix de l'énergie devrait certes toucher moins fortement la Suisse. D'abord parce que nous sommes déjà beaucoup moins dépendants des énergies fossiles et donc du pétrole et du gaz russes que notre voisin allemand, par exemple. Ensuite parce que la monnaie suisse étant très forte, la hausse des prix de l'énergie nous affecte moins.

Sur l'arrière-plan de la révision en cours de la loi sur l'approvisionnement en électricité et de la loi sur l'énergie (dans le cadre de «l'acte modificateur unique»), il s'agit néanmoins de fixer à présent des conditions-cadres favorables. L'énergie doit rester sûre et d'un prix abordable. Comme on le sait, le Parlement a décidé l'an dernier, avec l'initiative parlementaire Girod, de prolonger la promotion des énergies renouvelables jusqu'à fin 2030. Nous payons tous cette extension par un supplément réseau de 2,3 centimes le kilowattheure.

scienceindustries soutient l'objectif "zéro émission nette" fixé par le Conseil fédéral pour 2050. La large approbation par le Parlement de l'initiative parlementaire Girod, tous partis confondus, est dans la logique des choses. Quant à savoir si toutes les mesures adoptées sont économiques, c'est une autre question. Mais nous nous trouvons aujourd'hui dans un autre monde puisque, avec une guerre en Europe, les capacités d'exportation de nos pays voisins diminuent encore. La question de la garantie de la sécurité d'approvisionnement et de son coût se pose donc avec encore plus d'acuité. Il s'agit dès lors d'identifier, parmi les instruments de promotion utilisés aujourd'hui, ceux qui s'avèrent inefficaces afin de les remplacer ou de les supprimer.

### **4<sup>ème</sup> pilier : «Maintenir le prix de l'électricité à un niveau supportable pour les ménages et l'économie»**

Sur la question du financement, nous formulons ces deux messages :

1. L'économie a besoin d'un système tourné vers le marché et qui renforce la compétitivité de la Suisse. Le développement doit donc se faire selon des modèles de financement neutres en matière de coûts.
2. Au nom de l'économie, nous demandons pour tous les consommateurs en Suisse l'ouverture complète du marché de l'électricité, attendue depuis longtemps. Cette ouverture crée un espace à l'innovation et contribue ainsi à la sécurité de l'approvisionnement

Pour ce qui est du premier point, celui des modèles de financement neutres en matière de coûts, il est clair que nous refusons de prolonger l'actuel supplément réseau de 2,3 centimes le kilowattheure (existant jusqu'à fin 2030), et nous estimons que les entreprises doivent se voir rembourser ce supplément réseau - dans le cadre de conventions d'objectifs visant à réduire la consommation d'énergie.

Nous rejetons également le supplément réseau de 0,2 centime par kilowattheure prévu par le Conseil fédéral pour la construction de nouvelles installations électriques appuyant la fourniture hivernale. En lieu et place, l'économie souhaite financer les équipements d'hiver destinés aux consommateurs finals selon le principe de la neutralité des coûts. Nous proposons comme modèle, dans l'acte modificateur unique, une baisse du WACC (le WACC est le taux d'intérêt calculé pour le capital lié au réseau électrique – en anglais "Weighted Average Cost of Capital", ou « coût moyen pondéré du capital »).

Pour l'année 2022, le taux WACC que les gestionnaires de réseau peuvent prendre en compte est de 3,83%. Compte tenu toutefois de la forte baisse des taux d'intérêt, ce WACC est aujourd'hui trop élevé. Pour l'année 2023, il devrait rester inchangé, selon ce qui a été communiqué récemment. Si le WACC actuellement à 3,83 pour cent était réduit d'un demi-point de pourcentage seulement, les consommateurs seraient déchargés d'une dépense d'environ 100 millions de francs suisses par an – et le supplément de 0,2 centime par kilowattheure prévu dans l'acte modificateur unique, ne serait pas nécessaire.

Pour assurer un financement neutre des travaux d'hiver, il convient en outre d'examiner les moyens d'action que voici :

- Suppression de la prime de marché des grandes centrales hydroélectriques: Cette prime est versée aux producteurs d'électricité pour les grandes centrales hydroélectriques prétendument déficitaires. C'est le vestige d'une époque où les prix de l'électricité étaient à la baisse. Qui plus est, cette prime n'est pas affectée à la construction, pourtant nécessaire, de nouvelles centrales. En adoptant l'initiative parlementaire Girod, le Parlement l'a malheureusement prolongée. Elle devrait toutefois être définitivement supprimée au-delà de ce terme.

- Introduire une symétrie dans le système des primes: La prime de marché pour les grandes centrales hydroélectriques ainsi que la réglementation actuelle de prise en compte des coûts de production dans le service universel sont prévues pour les cas où les coûts de production dépassent le prix du marché. C'est alors l'Etat – en l'occurrence les consommateurs – qui paie la différence. Cette prime est toutefois asymétrique, dans le sens où si les prix sont élevés et supérieurs au prix de revient, les entreprises d'électricité ne doivent rien rembourser et peuvent conserver leurs bénéfices. Ce système doit être corrigé. La prime de marché et la prise en compte dans le service universel doivent être conçues de façon symétrique.

- Diminution des redevances hydrauliques: En 2021, le Parlement a également bétonné le régime actuel de la redevance hydraulique jusqu'en 2030. Compte tenu du développement prévu et tout à fait urgent de l'énergie hydraulique, une baisse du taux maximal de la redevance hydraulique ou une redevance hydraulique flexible comprenant une partie fixe et une partie variable en fonction du marché sont des mesures tout à fait indiquées.

De plus – et c'est notre deuxième point – une concurrence efficace est un garant de la sécurité d'approvisionnement. L'ouverture complète du marché de l'électricité offre aux consommateurs aujourd'hui captifs du monopole une liberté de choix et, grâce au jeu de la concurrence, des possibilités d'innovation et donc une sécurité d'approvisionnement en électricité. Sans ouverture du marché, la production décentralisée d'énergie renouvelable reste un vœu pieux. Des technologies et des modèles commerciaux prometteurs en faveur de la décarbonisation et de la numérisation ne pourront pas percer sur un marché fermé, ni aujourd'hui ni demain. Sans compter que l'ouverture du marché serait un préalable à tout accord sur l'électricité avec l'UE.

#### **5<sup>ème</sup> pilier : «réduire la consommation d'électricité»**

Enfin l'économie entend, elle aussi, apporter sa contribution aux économies d'électricité, en renforçant l'efficacité électrique par des incitations intelligentes qui serviront la sécurité de l'approvisionnement. Il faut des conditions-cadres adéquates en faveur de l'initiative d'efficacité électrique lancée par l'économie. Le remboursement de la taxe CO<sub>2</sub> pour les entreprises s'engageant à réduire leurs émissions est un franc succès, comme cela ressort du bilan de l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC).

Nous souhaitons appliquer ce modèle de convention d'objectifs à la loi sur l'énergie. Les entreprises qui s'engagent à réduire leur consommation d'électricité doivent se voir rembourser le supplément réseau de 2,3 centimes par kilowattheure. Et cela dans le cadre d'une convention d'objectifs avec la Confédération. Plus les entreprises seront nombreuses à mettre en œuvre de telles conventions, moins il sera nécessaire de construire des capacités énergétiques supplémentaires.

#### **Résumé**

Comme vous le voyez, les milieux économiques avancent des propositions très concrètes quant à la manière de contribuer à une plus grande efficacité énergétique, donc à la sécurité de l'approvisionnement. Et nous avons d'autres tout aussi intéressantes, dans le cadre du débat sur l'acte modificateur unique, sur la manière dont un financement neutre en termes de coûts permettrait à l'économie de préserver sa compétitivité en période d'incertitude et, du même coup, la prospérité de notre pays.



scienceINDUSTRIES  
S W I T Z E R L A N D



En mars 2022

## Les piliers d'un approvisionnement électrique sûr, durable et économique

**La sécurité d'approvisionnement électrique fait avancer la Suisse. Aujourd'hui, l'inquiétude monte car un approvisionnement sûr, propre et abordable est menacé. Les milieux économiques proposent des solutions à court, moyen et long termes, sous forme de cinq « piliers d'un approvisionnement en électricité sûr, durable et économique ». Ils montrent également comment mettre en œuvre certaines de ces propositions dans la révision en cours des lois sur l'énergie et sur l'approvisionnement en électricité (acte modificateur unique).**

economiesuisse et ses membres s'engagent en faveur d'une réduction continue de la consommation d'énergie, d'un renforcement de l'efficacité énergétique et de la décarbonation. Entre 2013 et 2020, quelque 3960 gigawattheures d'électricité ont été économisés et 678 972 tonnes de CO<sub>2</sub>eq évitées, grâce aux mesures mises en œuvre par l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC). Une électricité disponible, propre et abordable est et reste primordiale pour notre qualité de vie, notre économie et notre prospérité, mais aussi pour assumer nos responsabilités dans la lutte contre le changement climatique.

Les préoccupations de l'économie ont été confirmées par les mises en garde du Conseil fédéral et de la Commission fédérale de l'électricité (ElCom) au sujet de possibles pénuries d'électricité dès 2025. L'appel alarmant de se préparer à un éventuel contingentement, lancé par l'Organisation pour l'approvisionnement en électricité en cas de crise (OSTRAL) aux entreprises suisses consommant plus de 100 mégawattheures d'électricité par an, est pris au sérieux. Par ailleurs, la guerre en Ukraine – en plus du désastre humanitaire qu'elle provoque – a fait grimper les prix de l'énergie, avec des conséquences potentiellement graves pour la Suisse, sa population et son économie.

Après l'abandon des négociations sur l'accord-cadre institutionnel, la Commission européenne n'a cessé de restreindre l'accès au marché européen de l'électricité et aux plateformes de coopération pour les acteurs électriques suisses, les gestionnaires de réseaux de transport et les autorités de régulation. La Suisse a ainsi perdu son accès

privilegié au réseau électrique de l'UE. Parallèlement, le Conseil fédéral veut remanier le système énergétique en place. Dans les perspectives énergétiques 2050+ (PE 2050+), l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) a esquissé différents scénarios.

À l'horizon 2034, la Suisse deviendrait importatrice annuelle nette de 14 térawattheures d'électricité, dans le cas d'une fermeture de la dernière centrale nucléaire suisse (Leibstadt), après 50 ans d'exploitation. C'est ce qu'indique le rapport publié fin 2021 sur les perspectives énergétiques (PE 2050+), en se référant au scénario ZÉRO base, qui prévoit un bilan annuel équilibré en 2050. Pour pallier ce manque d'électricité, il faudra prendre des mesures d'efficacité et développer rapidement la production d'électricité renouvelable. Par rapport au scénario d'une poursuite de la politique énergétique actuelle (PEA), les investissements jusqu'en 2050 seront supérieurs de 109 milliards de francs environ, les coûts d'exploitation de 14 milliards de francs environ. Ces coûts énormes suscitent des inquiétudes.

Dans l'intérêt d'un approvisionnement en électricité sûr, durable et économique, economie-suisse a défini cinq piliers et propose plusieurs solutions pour le court, moyen et long termes :

Piliers fondamentaux	Perspectives et propositions
 <p><b>1. La sécurité d'approvisionnement est fondamentale – planifier en anticipant</b></p>	<p>A. Définir aujourd'hui les seuils et mesures d'urgence B. Ébaucher et examiner à temps des mesures en cas de pénurie aigüe</p>
 <p><b>2. Fixer des objectifs clairs et des priorités</b></p>	<p>A. Placer la sécurité d'approvisionnement et la protection du climat au premier plan</p>
 <p><b>3. Garantir et développer l'offre d'électricité</b></p>	<p>A. Donner la priorité aux énergies renouvelables efficaces en hiver B. N'exclure aucune option et rester ouverts aux technologies C. Ne pas démanteler des installations tant qu'elles sont sûres D. Faire avancer l'intégration dans le marché européen de l'électricité, mais sans se reposer sur l'Europe E. Encourager la recherche</p>
 <p><b>4. Maintenir des prix supportables pour les ménages et l'économie</b></p>	<p>A. Ne pas utiliser le supplément réseau pour de nouvelles subventions croisées B. Garantir le libre choix du fournisseur d'électricité</p>
 <p><b>5. Réduire la consommation d'électricité</b></p>	<p>A. Renforcer l'efficacité électrique par des incitations</p>



## Pilier 1 : La sécurité d'approvisionnement est fondamentale – planifier en anticipant

### A) Définir aujourd'hui les seuils et mesures d'urgence, pour ne pas manquer le moment propice et devoir agir dans la précipitation demain

À l'avenir, l'approvisionnement électrique sera davantage décentralisé, avec des solutions numériques et intelligentes qui accroîtront l'efficacité énergétique. Les grands projets énergétiques restent toutefois indispensables pour fournir la charge de base, notamment en hiver. Leur planification et réalisation durent souvent des décennies et les oppositions (droit de voisinage, protection de l'environnement ou des animaux, etc.) formées par des groupes d'intérêts peuvent les bloquer pendant des années, voire les faire échouer. C'est pourquoi il faut fixer des seuils d'alerte clairs pour identifier la menace de pénurie, ce qui permet de prendre des mesures conséquentes et d'intervenir plus rapidement.

**Application concrète à l'acte modificateur unique : 10 TWh d'importations nettes en hiver, seuil à partir duquel une intervention est requise**

*L'augmentation de production de 2 TWh proposée par le Conseil fédéral dans l'acte modificateur unique (art. 9<sup>bis</sup>, al. 1 de la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI)) doit être remplacée par un seuil de 10 TWh pour les importations nettes durant le semestre d'hiver, dont le dépassement prévisible à moyen et long termes représenterait un signal d'alarme. Aujourd'hui, les importations hivernales nettes se situent en moyenne autour de 4 TWh. Pendant le semestre d'hiver 2016/2017, la Suisse a pour la première fois importé près de 10 TWh. Le système électrique tout entier avait alors atteint ses limites. Cette valeur peut être dépassée exceptionnellement, mais aller au-delà en permanence ne serait pas responsable et menacerait notre sécurité d'approvisionnement. Fixer un seuil d'importation nette présente l'avantage de prendre en compte l'augmentation prévisible des besoins d'électricité, nécessaire pour permettre de décarboner notre approvisionnement énergétique (mobilité électrique, par exemple). Si les prévisions à moyen ou long terme annoncent un dépassement du seuil, il faut accroître suffisamment tôt le potentiel de production pour l'éviter. Cette proposition implique de définir qui est responsable des prévisions à moyen et à long termes, de l'éventuelle planification du développement et des décisions pour les mesures à prendre. Il faut une autorité de surveillance compétente (l'EiCom, par exemple) qui constate la situation de pénurie et soit dotée des compétences nécessaires pour prendre ensuite les mesures qui s'imposent. L'OFEN, par exemple, pourrait agir comme organe de mise en œuvre.*

*L'adoption d'un seuil pour l'hiver a aussi l'avantage de mettre clairement en évidence que l'on vise à traiter spécifiquement la menace de pénurie à cette saison.*

**B) Ébaucher et examiner à temps des mesures en cas de pénurie aiguë, pour parer au danger bien réel d'un manque d'électricité**

Une pénurie d'électricité fait, avec les pandémies, partie des risques majeurs les plus importants et les plus susceptibles de survenir. Si l'État se met à piloter la consommation en cas de pénurie d'énergie, ce sont actuellement les entreprises touchées qui devront supporter les coûts des mesures d'approvisionnement économique du pays. Aujourd'hui, la prise en charge partielle ou même totale des coûts par la Confédération n'est prévue qu'à titre exceptionnel et n'entre en ligne de compte qu'à certaines conditions et si la situation exige la mise en œuvre rapide d'une mesure.

Des questions subsistent par rapport au contingentement ou à des incitations par les prix (valorisation de la disposition à réduire/suspendre volontairement la consommation en cas de pénurie, par exemple) ainsi qu'à propos d'autres mesures envisageables (lissage de la consommation d'électricité par un transfert aux heures creuses, par exemple). Ces points en suspens doivent être réglés à bref délai et suffisamment à l'avance. Il convient notamment de tenir compte des expériences faites par des pays ayant récemment dû gérer des situations de pénurie (la Chine, ou le Japon après Fukushima, par exemple).

**Application concrète à l'acte modificateur unique : Pas d'implication directe, car le sujet concerne l'approvisionnement du pays. Cela nécessite une adaptation de l'ordonnance sur l'organisation de la branche électricité pour garantir l'approvisionnement économique du pays (OOBE).**

*Les consommateurs d'électricité devraient être représentés équitablement au sein de l'OSTRAL et associés au processus décisionnel. Certaines mesures prévues en cas de pénurie, comme le contingentement ou les délestages, sont lourdes de conséquences pour l'économie réelle. Les situations de pénuries exceptionnelles sont*

*devenues une menace concrète. Il y a des aspects organisationnels et économiques qui doivent être traités conjointement avec les consommateurs d'électricité.*

## **Pilier 2 : Fixer des objectifs clairs et des priorités**

### **A) Placer la sécurité d'approvisionnement et la protection du climat au premier plan, car il est impossible de tout accomplir en même temps**

Les exigences élevées en matière de sécurité, fiabilité, prix, quantités, émissions, protection du paysage, biodiversité ou protection du voisinage – parmi tant d'autres – créent trop de contraintes politiques et relèvent presque de la quadrature du cercle. Voici comment l'économie propose d'établir les priorités :

- 1) **Sécurité d'approvisionnement électrique**, car sans courant, tout s'éteint aussitôt et les dégâts seraient énormes (selon l'OFPP entre CHF 1 et 10 milliards en cas de panne telle que celle qui survient une fois en trente ans, entre CHF 100 et 1000 milliards en cas de pénurie d'électricité persistante).
- 2) **Atteindre ou dépasser les objectifs climatiques** car si nous ne parvenons pas à limiter le changement climatique, nous et les générations futures aurons à moyen terme un problème insoluble.
- 3) **Assurer la protection des paysages et de la biodiversité** car la qualité de la vie en Suisse en dépend.

En cas de difficultés à atteindre les objectifs prioritaires, ceux de second rang doivent être repoussés (construction accélérée et simplifiée de centrales hydroélectriques, d'éoliennes et de centrales solaires en régions alpines si la pénurie d'électricité ne peut plus être comblée à moyen terme, par exemple).

#### ***Application concrète à l'acte modificateur unique : pesée des intérêts au cas par cas et construction accélérée lorsque des pénuries se profilent***

*Créer une égalité de traitement : la pondération de l'intérêt national devrait être la même pour la protection de la nature et du patrimoine ainsi que pour l'utilisation des énergies renouvelables. Aujourd'hui, l'interdiction générale de construire des installations d'énergie renouvelable dans des biotopes confère cependant plus de poids à l'intérêt pour la protection de la nature et du patrimoine. Cette interdiction de construire doit aussi tomber pour les marges proglaciaires, formant généralement un paysage alluvial (biotope), qui sont essentielles pour l'exploitation de l'énergie hydraulique. Les deux intérêts se retrouveraient alors sur un pied d'égalité. En cas de différend, les tribunaux trancheraient sur la base d'une confrontation objective des intérêts.*

*Mesures spéciales lorsqu'une pénurie se profile : s'il apparaît que la valeur d'importation maximale en hiver (10 TWh) sera dépassée durablement à moyen ou long terme, le Conseil fédéral peut, afin d'accélérer le développement de capacités de production hivernales, désigner des installations (centrales à accumulation (avec ou sans pompage), installations solaires alpines, parcs éoliens, centrales à gaz neutres pour le climat, électrolyseurs ou centrales de méthanisation, par exemple) pour lesquelles l'intérêt national prime d'autres intérêts pour leur construction, extension, renouvellement ou concession. De façon analogue, la construction de lignes électriques importantes pour la sécurité de l'approvisionnement doit devenir prioritaire. Les exigences environnementales actuelles ne sont écartées que si la sécurité d'approvisionnement est menacée. Un démantèlement général doit être évité, car dans*

*ce cas la pesée des intérêts entre, d'une part, la protection de la nature et du patrimoine et, d'autre part, la sécurité de l'approvisionnement (construction de centrales) ne serait plus effectuée par les tribunaux, mais par le Conseil fédéral, par voie d'ordonnance.*

### **Pilier 3 : Garantir et développer l'offre d'électricité**

Après l'échec de l'accord-cadre institutionnel, il est clair que nous ne pouvons pas nous reposer sur l'étranger. La guerre en Ukraine a montré que des risques d'approvisionnement bien réels peuvent surgir très vite. De plus, toutes les technologies présentent des risques. Comme il faut absolument éviter une pénurie d'électricité et qu'il n'y a pas de solution miracle, nous devons miser sur plusieurs technologies et solutions en même temps. Seule une ouverture technologique complète permettra de diversifier suffisamment notre mix d'électricité et d'accroître les capacités au meilleur rapport qualité/prix. Les propositions de solutions suivantes ont été élaborées dans cette optique de diversification.

#### **A) Donner la priorité aux énergies renouvelables efficaces en hiver, car elles sont le fondement d'un approvisionnement électrique sûr, durable et abordable, mais l'hiver sera de plus en plus problématique**

Les énergies renouvelables sont fondamentales pour un approvisionnement en électricité durable et sûr de la Suisse. Le subventionnement public – pour autant qu'il soit nécessaire – doit viser d'abord les technologies qui sont primordiales pour combler la pénurie. En été, il y a un excédent d'électricité, alors qu'il en manque en hiver. La mise à disposition à moyen terme de capacités de production hivernales est donc essentielle pour garantir la sécurité d'approvisionnement, comme l'a proposé le Conseil fédéral dans la révision de la LApEI. Un encouragement spécifique doit mettre l'accent sur la production durant les quatre mois les plus critiques. Il doit surtout viser les installations qui contribuent le plus à la production durant cette période, soit l'énergie hydraulique à accumulation, l'énergie éolienne et l'énergie solaire (alpine). Pour accroître les capacités au meilleur rapport qualité/prix, il faut impérativement miser sur un soutien ouvert aux technologies, selon les besoins et les possibilités.

#### ***Application concrète à l'acte modificateur unique : développement d'énergies renouvelables fournissant de l'électricité en hiver surtout***

*Selon le projet du Conseil fédéral, la production accrue en hiver doit recourir à des sources exploitables en toute sécurité et neutres pour le climat, c'est-à-dire surtout des centrales hydroélectriques à accumulation. Pour contrer la menace de pénurie d'électricité en hiver, il convient d'élargir cet horizon.*

*Il faut mettre l'accent sur les centrales en Suisse neutres pour le climat, qui produisent de préférence en hiver, ainsi que sur les installations qui fournissent de l'hydrogène et des gaz synthétiques, également de manière neutre. Outre les centrales hydroélectriques à accumulation, il s'agit de centrales de pompage-turbinage, de centrales solaires alpines, de parcs éoliens, d'électrolyseurs et de centrales de méthanisation. Pour les centrales solaires alpines, le rendement en hiver représente 40 à 50 % de la production annuelle, pour les parcs éoliens 60 à 70 %. La capacité de transfert saisonnier d'électricité doit être améliorée au moyen d'électrolyseurs et de centrales de méthanisation.*

**B) N'exclure aucune option et rester ouverts aux technologies ; créer la base pour une mise à disposition rapide de l'énergie**

Le soutien public – lorsqu'il est nécessaire – doit respecter une neutralité technologique. Cela signifie qu'il doit être ouvert à toutes les technologies qui produisent en hiver. Cela inclut donc aussi les centrales à gaz proposées par le Conseil fédéral pour l'approvisionnement en cas de crise, voire l'énergie nucléaire dans une perspective de long terme. En Europe, la Commission européenne a déjà fait ce pas, en classant le gaz et le nucléaire parmi les technologies vertes. La Suisse ne doit pas prendre de retard en la matière. Le développement de capacités de production au meilleur rapport prix/prestations passe obligatoirement par l'ouverture technologique. D'une manière générale, l'octroi d'aides doit s'effectuer sur la base d'appels d'offres publics.

***Application concrète à l'acte modificateur unique : appels d'offres pour centrales électriques en cas de dépassement du seuil***

*Si le seuil d'importation nette risque d'être dépassé durablement à moyen ou long terme, il faut soutenir les sources renouvelables, mais aussi d'autres sources neutres pour le climat (centrales à gaz neutres pour le climat, par exemple), choisies par appel d'offres. Le Conseil fédéral veut mettre à disposition des centrales de réserve en cas de situation de pénurie exceptionnelle, ce qu'il faut saluer. La construction des deux ou trois centrales à gaz prévues, d'une puissance totale jusqu'à 1000 mégawatts (MW), doit être réalisée dans les plus brefs délais et non par étapes. En revanche, l'ampleur des capacités à réaliser à court et moyen termes reste à discuter.*

**C) Ne pas démanteler des installations tant qu'elles sont sûres, car une fois le processus entamé, il est impossible de revenir en arrière**

Tant qu'il existe un risque aigu de pénurie d'électricité, la sortie du nucléaire est très risquée et présente des dangers concrets pour les ménages et l'économie suisses (précarité énergétique, perte de revenus, etc.). En plus, l'Union européenne a récemment classé les centrales nucléaires dans les sources durables. Elles ont un bilan CO<sub>2</sub> quasiment neutre, occupent peu d'espace et fournissent de l'électricité en grandes quantités. Leur exploitation permet de désamorcer en partie le problème de la pénurie hivernale. Tant qu'elles fonctionnent sûrement et que le stockage final des déchets est pris en main, les centrales nucléaires devraient rester en service. Les mesures irréversibles (démantèlement) ne devraient être autorisées qu'une fois les énergies renouvelables suffisamment développées. Cette règle doit en principe s'appliquer à toutes les installations (aussi aux centrales hydroélectriques ou de biogaz ou exploitant d'autres sources renouvelables, par exemple).

***Application concrète à l'acte modificateur unique : Lors d'appels d'offres pour des centrales électriques (en cas de dépassement du seuil), les installations sûres existantes (investissements de rénovation dans des centrales électriques en place) qui ne sont plus rentables doivent également pouvoir soumettre une offre et pouvoir recevoir des moyens financiers.***

**D) Faire avancer l'intégration dans le marché européen de l'électricité, mais sans se reposer sur l'Europe. Un accord sur l'électricité peut désamorcer le problème**

Il est tout sauf certain que l'Europe dispose à l'avenir d'électricité en suffisance et qu'elle l'exporte vers la Suisse. Après l'abandon des négociations sur l'accord-cadre, la signature d'un accord sur l'électricité est loin de revenir à l'ordre du jour. Pour garantir la sécurité d'approvisionnement à court et moyen termes, un accord sur l'électricité avec l'UE reste souhaitable et doit être une priorité politique absolue. Dans cette perspective, il convient de tout faire pour faciliter au maximum une intégration dans le marché européen de l'électricité.

D'autres conditions sont l'ouverture complète du marché de l'électricité ainsi que la séparation totale de l'approvisionnement en énergie et du réseau électrique.

***Application concrète à l'acte modificateur unique : préparation de mesures permettant une intégration dans le marché européen de l'électricité***

*Exemple 1 : Dégroupage de l'utilisation du réseau et de la distribution. Le dégroupage juridique au niveau du réseau de distribution pour les gestionnaires avec plus de 100 000 clients finaux est exigé par le droit européen (douze gestionnaires de réseau concernés en Suisse). Cette mesure, qui doit garantir un accès non discriminatoire au réseau et promouvoir activement la concurrence entre fournisseurs de services énergétiques, nous permet de remplir une condition en vue de l'intégration dans le marché européen de l'électricité.*

*Exemple 2 : Libre choix du distributeur d'électricité, autrement dit ouverture totale du marché (cf. 4B ci-dessous)*

**E) Encourager la recherche et l'innovation**

En plus de développer la production d'électricité et d'accroître l'efficacité énergétique, la Suisse doit intensifier la recherche – technologiquement ouverte – sur l'énergie. Une meilleure sécurité d'approvisionnement passe par l'innovation, surtout dans le domaine du stockage saisonnier de l'électricité. Comme tous les pays sont confrontés à ce problème, investir dans ce domaine pourrait aider les entreprises suisses à bien se positionner sur les futurs marchés et offre des possibilités à la place économique suisse. Les installations pilote et de démonstration doivent également pouvoir être soutenues, ce qui implique des fonds publics, mais aussi toujours l'engagement financier des acteurs concernés du secteur privé.

***Application concrète à l'acte modificateur unique : pas d'implications directes***

**Pilier 4 : Maintenir des prix de l'électricité financièrement supportables pour les ménages et l'économie**

**A) Ne pas utiliser le supplément réseau pour de nouvelles subventions croisées, car les clients ont besoin de modèles de financement sans surcoûts**

Il faut absolument éviter que les ménages se trouvent en situation de précarité énergétique – comme c'est déjà le cas dans d'autres pays d'Europe occidentale – et que l'économie ploie sous les prix de l'électricité. Pour une nation exportatrice comme la Suisse, il est essentiel d'avoir des prix de l'électricité compétitifs. Toute nouvelle prolongation et/ou augmentation du supplément réseau (jusqu'à 15 %, souvent plus de cent francs/an par ménage) doit être évitée. Il faut aussi exempter les entreprises à forte intensité énergétique du (nouveau) supplément réseau ou les soutenir d'une autre manière. Les emplois risquent sinon de partir à l'étranger, où la production d'électricité est souvent plus polluante (transfert des émissions carbone). Les nouvelles subventions doivent donc être financées sans surcoûts pour les consommateurs finaux, afin de ne pas alourdir la charge pesant sur les ménages et les entreprises.

***Application concrète à l'acte modificateur unique : modèle de financement neutre pour le développement hivernal***

*Le projet du Conseil fédéral prévoit de soutenir le développement hivernal par un nouveau supplément réseau de 0,2 c./kWh. Cela équivaut à une charge annuelle*

*supplémentaire de 100 millions pour les clients, qui viendrait s'ajouter aux 2,3 c./kWh qu'ils paient déjà. L'économie propose que les mesures pour le développement hivernal soient financées sans surcoûts pour les consommateurs finaux.*

*Une option serait d'abaisser – pour les entreprises de réseau – le taux de rendement sur les investissements fixé par l'État (WACC). Il atteint actuellement 3,83 %, ce qui paraît aujourd'hui plutôt trop élevé au regard du niveau des taux d'intérêts. En réduisant le WACC d'un demi-point de pourcentage, l'allègement d'environ CHF 100 millions pour le consommateur final pourrait – sans incidence financière pour celui-ci – être prélevé sous la forme d'un supplément de 0,2 c./kWh sur la rémunération pour l'utilisation du réseau. Des ajustements seraient évidemment effectués en cas de changements du niveau des taux.*

*Voici encore d'autres options à examiner pour un financement du développement hivernal sans surcoûts :*

- *Supprimer la prime de marché pour la grande hydraulique, versée aux producteurs d'électricité pour les grandes installations hydroélectriques supposées déficitaires. Cette prime est un vestige d'une période de baisse des prix de l'électricité et ne s'investit pas dans le nécessaire développement.*
- *Corriger l'asymétrie dans le système de primes : la prime de marché pour la grande hydraulique ainsi que l'imputabilité dans l'approvisionnement de base sont prévues pour les situations où les coûts de production sont plus élevés que le prix du marché. La différence est alors payée par l'État, c'est-à-dire par les consommateurs. Toutefois, la prime est asymétrique : lorsque les prix sont élevés, supérieurs aux coûts de production, les entreprises d'approvisionnement en énergie (EAE) ne doivent rien rembourser et peuvent donc garder le bénéfice. Cela devrait être corrigé.*
- *Supprimer la redevance hydraulique : en 2021, le Parlement a cimenté le régime de redevance hydraulique en vigueur. Face au développement prévu et urgent de l'énergie hydraulique, il faut soit supprimer la redevance hydraulique, abaisser la redevance maximale ou instaurer une redevance flexible avec une partie fixe et une partie variable, dépendant du marché.*

## **B) Garantir le libre choix du fournisseur d'électricité**

La décarbonation et la numérisation mènent à un approvisionnement en énergie plus décentralisé et plus intelligent ainsi qu'à de nouveaux potentiels du côté des consommateurs. Sur un marché fermé, les technologies et modèles commerciaux offrant les plus belles perspectives ne peuvent pas percer. Un précieux potentiel d'innovation est ainsi perdu et, pire encore, la production décentralisée d'énergie renouvelable, qui est tant souhaitée, reste une utopie. Les incitations à investir dans les regroupements de consommation propre (RPC), les réseaux intelligents ou les batteries sont mauvaises ou inexistantes.

Même la commercialisation d'électricité verte est difficile sur un marché fermé. Il y a en effet un manque d'incitations appropriées, telles que le libre choix du fournisseur d'électricité pour tous les consommateurs ou une liberté d'entreprise accrue pour les fournisseurs et autres acteurs du marché. Le subventionnement, la planification et l'incitation ne suffiront pas à garantir la refonte du système énergétique. Il faut, en plus, des soutiens intelligents et les forces du marché, pour mieux interconnecter les secteurs de la chaleur, de l'électricité et de la mobilité par exemple.

***Application concrète à l'acte modificateur unique : mise en œuvre de l'ouverture totale du marché***

*La situation actuelle fait obstacle à un approvisionnement en électricité moderne, décentralisé, avec des énergies renouvelables, et renchérit le coût de l'électricité. Une ouverture totale du marché favorise la concurrence entre les fournisseurs et donc l'innovation, ouvrant de nouveaux débouchés pour l'électricité pauvre en CO<sub>2</sub> et des solutions améliorant l'efficacité énergétique. L'ouverture du marché est notamment indispensable pour l'approvisionnement en électricité décentralisé de demain (l'électricité du quartier, par exemple), mais aussi pour un accord sur l'électricité avec l'Union européenne. Les consommateurs en profitent également, car ils peuvent choisir librement le fournisseur et les produits. Une concurrence efficace est un sûr garant de la sécurité d'approvisionnement.*

## **Pilier 5 : Réduire la consommation d'électricité**

### **A) Renforcer l'efficacité électrique par des incitations, car cela permet d'exploiter les potentiels d'économie**

L'efficacité électrique peut grandement aider à garantir la sécurité de l'approvisionnement. C'est pourquoi le Conseil fédéral veut exploiter les potentiels d'efficacité par différentes mesures, dont plus de subsides pour le remplacement des chauffages électriques ou l'application de conditions à l'éclairage des bâtiments. Pour certains appareils électriques, les exigences minimales d'efficacité doivent par ailleurs devenir plus sévères.

L'économie pourrait jouer un rôle important, en lançant une offensive pour l'efficacité électrique. Pour ce faire, il est primordial de poser les bonnes conditions-cadre pour les entreprises. L'expérience de la loi sur le CO<sub>2</sub> a montré qu'avec le bon coup de pouce, on peut aller très loin (remboursement de la taxe sur le CO<sub>2</sub> lors d'engagements de réduction des émissions). Ce système des conventions d'objectifs pour les entreprises pourrait être étendu à la loi sur l'énergie.

#### **Application concrète à l'acte modificateur unique : remboursement du supplément perçu sur le réseau**

*Tout comme la taxe sur le CO<sub>2</sub> est remboursée aux entreprises qui s'engagent à réduire leurs émissions de CO<sub>2</sub>, le supplément réseau, par exemple, pourrait être remboursé aux entreprises qui s'engagent à réduire leur consommation d'électricité. Si elles atteignent l'objectif d'efficacité convenu (dans le cadre d'une convention d'objectifs avec la Confédération), le supplément perçu sur le réseau (2,3 c./kWh) leur est remboursé. L'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC) montre qu'il s'agit d'un modèle à succès.*

*Par ailleurs, les normes d'efficacité de différents appareils électriques doivent s'aligner sur les normes internationalement reconnues.*